



Séance en date du 08 Juillet 2022

Date de la convocation : 01 Juillet 2022

Date de la séance : 08 Juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, , Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absents (3) : Yohann CARRET, Gérard ROURE, Thibault CALMARD

Procuration (1) : Yohann CARRET a donné procuration à Mireille CARRET

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Mireille CARRET

ORDRE DU JOUR

- | |
|--|
| 1. LECTURE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU DERNIER CONSEIL |
| 2. CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2022 |
| 3. APPROBATION PLAN DE BOISEMENT |
| 4. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL |
| 5. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS |
| 6. QUESTIONS DIVERSES |

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 19h00.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire présente les nouvelles directives concernant la communication des conseils municipaux. Un secrétaire de séance doit être nommé à chaque conseil, il établit un procès-verbal qui devra être approuvé lors du conseil suivant puis diffusé au public.

Pour cette séance, ce sera Mireille CARRET.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 4 juin 2022 :

- * Participation financière de la commune aux frais de transport scolaire – année 2021-2022
- * Modification du tarif de l'eau à compter de la facturation 2023
- * Modification du tarif de l'assainissement à compter de la facturation 2023
- * Occupation du domaine public – terrasse le Relais des Orgues
- * Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité

2. Choix entreprise pour la réalisation des travaux de voirie 2022

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la commission des appels d'offres s'est réunie le 27 juin 2022 afin de décider de l'entreprise qui réalisera les travaux de voirie 2022.

Pour rappel, ces travaux consisteraient à remettre en état les voiries des villages de Sabatier, Bichelonne, les Genestoux, Le Mont pour la tranche ferme et une partie du village du Crozet pour la tranche optionnelle.

Ces travaux sont prévus à partir du 15 septembre 2022.

Après appel d'offres, l'offre la mieux-disante serait celle de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 57 858,00 euros, subventionnés à 25% par le FIC (avec un plafond de 12 426,00 €) et à 30% par la DETR. Le reste à charge pour la commune s'élève à 28 075,00 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de donner son accord pour confier les travaux à l'entreprise EUROVIA DALA pour effectuer les deux tranches.

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

3. Approbation du plan de boisement

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements est en cours sur la commune. Yvan CARRET (en tant que membre de la commission intercommunale d'aménagement foncier), présente les documents cartographiques provisoires de la commune (zones libres, zones à reconquérir...).

Il explique que ces documents ont été produits par le cabinet CESAME suite à une réunion de la commission d'aménagement foncier en décembre 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le projet de réglementation des boisements tel qu'il a été présenté et donne un avis favorable à la suite de la procédure.

Vote : 7 pour / 1 abstention (HAUTEVILLE S.)

4. Décision modificative n°1 – Budget communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant des travaux de voirie 2021 est supérieur au devis signé à cause de l'augmentation de la matière première (+ 1018 € TTC). Il y a donc lieu d'effectuer un virement de crédit en dépenses d'investissement afin de pouvoir régler le surplus de la facture.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le mouvement suivant :

- Imputation D2315 – Op. 166 « Voirie 2022 – Emulsions et Enduits » : - 1100,00 €
- Imputation D2315 – Op. 160 « Voirie 2021 » : + 1100,00 €

Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour).

5. Point sur les dossiers en cours

- Le solde des subventions concernant la voirie du Mont vient d'être versé : 7858 euros.
- Concernant la station de Merlonne, l'étude est en cours.
- Quant à l'entretien de la voirie de Jametton, 1 ou 2 journées de travail sont prévues à l'automne avec les communes de La Chaulme et Usson en forez.
- Une étude est en cours également pour le chantier de l'église (préparation du permis de construire).
- La démolition de la Maison Rage : le dossier est en cours.

- Concernant l'isolation des bâtiments Ecole – mairie - salle des fêtes, le coût estimé s'élève à 150 000 euros (en attente pour l'instant). Pour la partie école, montant prévu : 12 407,00 euros.
- Pour la rentrée scolaire, un effectif de 17 élèves est prévu à Saillant.
- L'agent d'entretien est en arrêt maladie. Nous avons fait appel à l'association Coup de Main pour la remplacer.
- Cet été, Antoine COUHERT sera embauché pour 6 semaines à raison de 3 jours par semaine pour suppléer notre agent technique Didier BEAUDOUX et même le remplacer pendant ses vacances.
- Le bulletin municipal est en cours d'élaboration.
- Une demande de décollage des montgolfières à Fangody a été déposée en mairie. Sandrine Hauteville évoque les désagréments sur les animaux à cause de l'émission d'ultra-sons.
- Le Parc Livradois Forez va venir installer un kit pour la biodiversité (nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes et ruches pour les bourdons et frelons) vers le jardin des écoliers et dans la cour des gîtes. Un nichoir pour la chouette était prévu dans le clocher de l'église, mais l'église étant un bâtiment classé, ça risque de ne pas être possible !

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée à la fin de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Michel ROCHE



La secrétaire de séance
Mireille CARRET

